

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.	Numéro de permis 2021019	Date d'inspection Le 07 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants 4		Numéro de téléphone (506) 864-8377	
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
55(6) Except as otherwise provided in this Act or in accordance with section 30 of the Family Services Act, an operator, an owner of an agency, a person in charge of an agency, a staff member of a facility and an employee of an agency shall not release, or permit or cause to be released, confidential information without the consent of the person from whom the information was obtained and the person to whom the information relates.	55(6)	03 févr. 2023	06 févr. 2023
Commentaires :			

Commentaires généraux
Les preuves de conformités ont été envoyé au mentor en assurance de la qualité. Une inspection sur les lieux n'a pas été effectué en cette date. Une prochaine inspection de surveillance aura lieu à une date ultérieure.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 février 2023

Date

original signé par
Annick Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 février 2023

Date